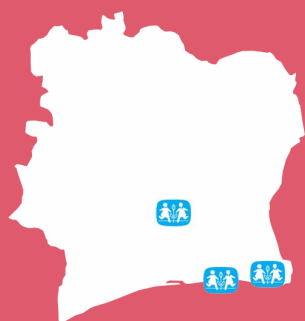




Décembre 2023,
SOS Villages
d'Enfants
en Côte d'Ivoire

ARPEJ - « Approche Régionale
pour la Protection de l'Enfance
& de la Jeunesse »

La sortie du dispositif de prise en charge de SOS Village d'Enfants en Côte d'Ivoire



Le premier Village d'Enfants SOS en Afrique a été ouvert en Côte d'Ivoire en 1971, dans la commune d'Abobo. Aujourd'hui, l'organisation compte 3 sites (Abobo, Aboisso et Yamoussoukro) et une direction nationale (Abidjan).

Une Prise en Charge Alternative holistique y est offerte à chaque enfant avec la possibilité d'une Réintégration en Famille Biologique (RFB). Tout au long de la Prise en Charge Alternative (PCA), nos professionnels évaluent l'évolution des jeunes et enfants accueillis ainsi que de leur environnement familial d'origine pour mesurer les possibilités d'une Réintégration.

La réintégration en famille à SOS Villages d'Enfants est un processus de renforcement de liens entre l'enfant, sa famille et sa communauté en privilégiant l'intérêt supérieur de l'enfant. Ainsi, l'enfant peut revenir dans une famille résiliente et affectueuse et dans une communauté qui le soutient.



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Fiche de Bonnes Pratiques n°2

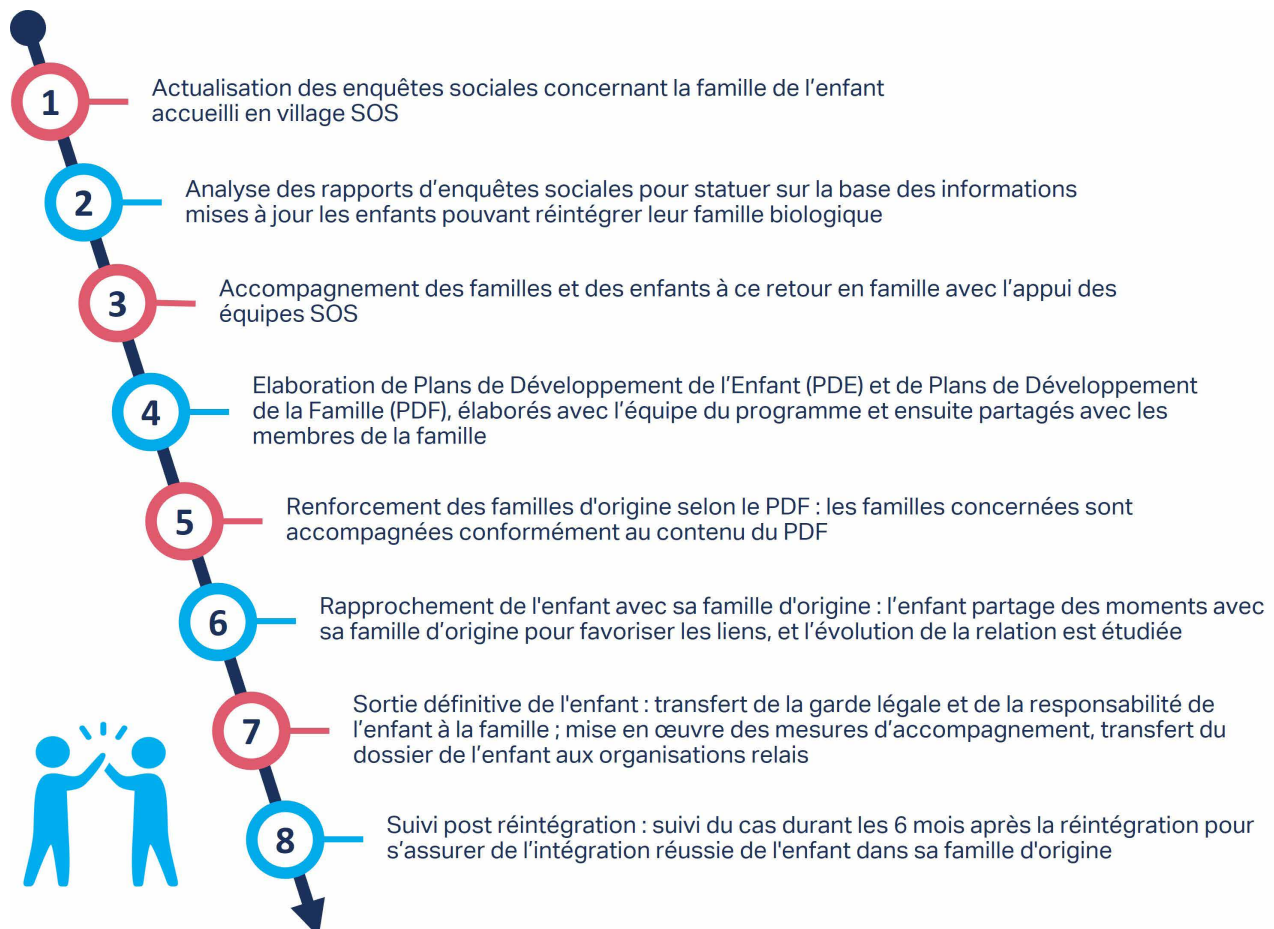
Pourquoi envisager que les enfants et les jeunes sortent du dispositif de prise en charge ?

Comme le stipule l'article 18 de la Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant, « la responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe en premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Il est donc primordial, dans la mesure du possible, de faciliter le retour en famille biologique des enfants admis dans la Prise en Charge Alternative (PCA). En effet, la perte de l'environnement familial peut avoir un impact négatif sur le bien-être et le développement d'un enfant. Aussi, cette réintégration a deux objectifs : accompagner les familles pour qu'elles fournissent un cadre affectif et adapté au développement de l'enfant et préparer l'enfant pour favoriser le développement de son plein potentiel. De ce fait, le programme ARPEJ, propose et promeut ce type d'accompagnement.

Comment se prépare leur sortie ?

Le processus de sortie du dispositif de prise en charge de SOS Village d'Enfants en Côte d'Ivoire se présente comme suit :



Qui est impliqué dans ce processus ?

Ce processus présidant à la sortie des enfants et des jeunes du dispositif de prise en charge, implique bien entendu toute l'équipe pluridisciplinaire de SOS Villages d'Enfants en Côte d'Ivoire, mais également les services de l'Etat et les communautés locales.

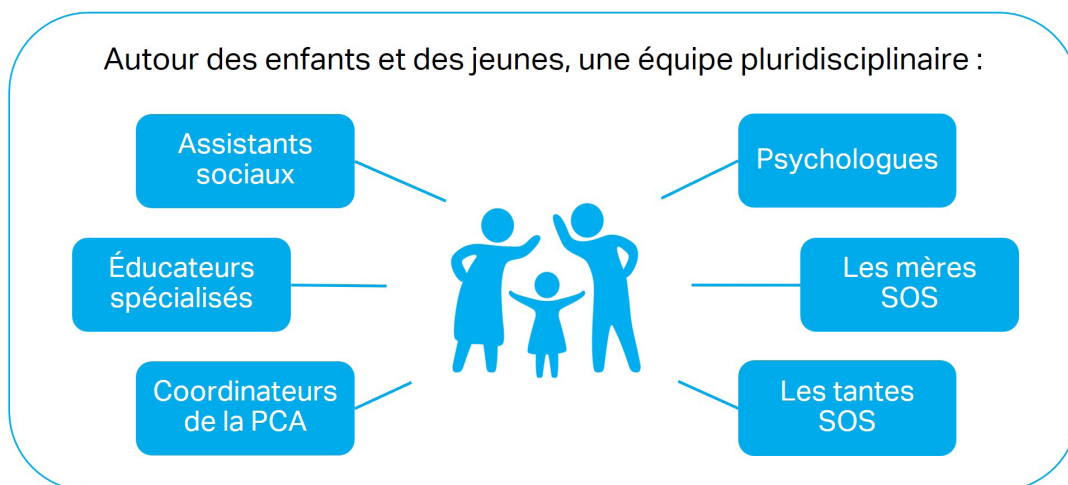
Les services sociaux en particulier, constituent une sorte de relais une fois que l'enfant ou le jeune est réintégré dans sa cellule familiale :

”

« Nous nous engageons également auprès des gouvernements et des autres décideurs pour favoriser la prise en charge de qualité. »

*Le coordonnateur
de la PCA de SOS
Villages d'Enfants en
Côte d'Ivoire*

Des ressources internes...



... soutenues par de nombreux partenaires et acteurs extérieurs :

- + ONG nationales et internationales
- + Structures sociales de base
- + Système judiciaire
- + Système éducatif
- + Entreprises privées
- + Entités décentralisées (mairies, conseils régionaux...)



La synergie de nos actions
facilite la
Réintégration en Famille Biologique



Quels sont les principaux résultats obtenus ?

Le processus de Réintégration en Famille Biologique a permis d'obtenir les résultats suivants pour la période 2021-2023 :



92 enfants ou jeunes

ont été totalement réintégrés en famille grâce à SOS Villages d'Enfants en Côte d'Ivoire en 2022

En 2023,

7 enfants ou jeunes

sont en instance de réintégration

En outre, 20 % des familles ont été soutenues dans la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) afin de renforcer leurs capacités financières pour une meilleure prise en charge de leurs enfants.

Aussi, des renforcements des capacités sont réalisés à l'endroit des familles afin de leur permettre d'acquérir des compétences parentales et de renforcer leur autonomie financière pour une meilleure prise en charge de leurs enfants.

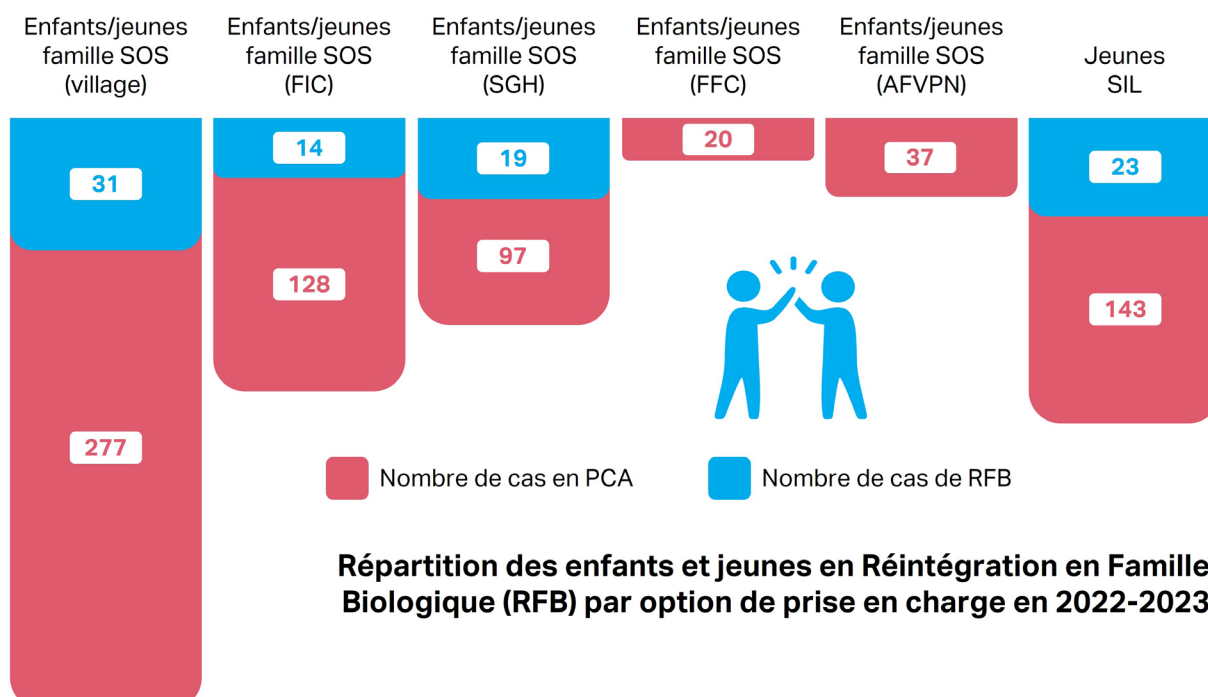
100 % des enfants et jeunes en âge d'être scolarisés continuent de fréquenter les établissements scolaires. Ils bénéficient par ailleurs d'un suivi périodique du service psychosocial (visite à domicile, écoute) qui veille à leur développement psychosocial, et les accompagne dans la suite du processus de réintégration.

« Sans SOS Villages d'Enfants, je ne suis pas sûr que j'aurais eu la vie sauve. L'association m'a permis de recevoir constamment les soins jusqu'à ma sortie de la prise en charge, elle m'a sauvé la vie »

GUIEMY Alphonse,
26 ans

”





Répartition des enfants et jeunes en Réintégration en Famille Biologique (RFB) par option de prise en charge en 2022-2023

Qu'apporte ce processus aux enfants et aux jeunes ?

Le retour en famille biologique démontre plusieurs effets positifs pour l'enfant, à savoir :

- L'opportunité de vivre une vie de famille équilibrée et accomplie ;
- La reprise de sa position dans la chaîne générationnelle familiale ;
- Le développement d'un sentiment d'appartenance à la société ;
- Une identification et une construction culturelle ;
- La participation au système local de protection, ces enfants devenant des acteurs-clé dans leur communauté pour promouvoir les droits de l'enfant.

Cependant ces effets peuvent être réduits si la phase de réintégration est mal préparée. Par exemple, dans le cas d'un enfant considéré comme disparu et pour lequel les parents avaient déjà organisé des funérailles, il sera difficile pour ces derniers de l'accepter s'ils ne sont pas suffisamment préparés à son retour.

Les actions ont permis aux enfants et jeunes de recevoir une éducation, incluant le fait de les protéger, de veiller à leur bien-être et de soutenir leur développement, ce qui a contribué à la construction de la personnalité et à l'équilibre de chaque enfants et jeunes.

« SOS Villages d'Enfants m'a permis d'aller à l'école et de grandir dans un environnement où je ne manquais de rien. Durant mon séjour à SOS j'ai bénéficié de l'affection de la mère SOS et de mes frères et sœurs, j'aurais voulu y rester jusqu'à mon BAC. »

Vanessa, 15 ans

« SOS m'a beaucoup apporté. A SOS j'ai appris des valeurs comme l'amour du travail bien fait. Ce qui m'a beaucoup aidé dans mes études jusqu'à l'obtention de mon Master en droit. »

Guy Shankar, 23 ans





« Je bénéficie d'un appui financier et psychologique. Beaucoup de choses, comme l'admission de mon enfant, m'ont permis d'être plus équilibré, car j'étais vraiment déboussolé après la perte de ma femme. »

*Mory, âgé de 46 ans,
vivant à Aboisso*

Qu'y gagnent les parents & la communauté ?

Pour une réintégration en famille biologique réussie, il faut avant tout s'assurer que l'environnement de vie de l'enfant ou du jeune est propice à son retour. La coopération avec les chefs/leaders de la communauté et les organisations communautaires est essentielle. De ce fait, les membres de la communauté avec l'appui des travailleurs sociaux, développent un cadre protecteur pour tous les enfants de la communauté.

Celle-ci joue donc un rôle clé dans la réintégration de l'enfant. Quant à certains parents, ils bénéficient d'un accompagnement pour le développement d'AGR et jouissent d'un suivi psychologique. Ces actions ont pour effet de :

- Renforcer l'indépendance financière de la famille afin d'améliorer la prise en charge adéquate de leurs enfants ;
- Permettre aux enfants de se développer dans un environnement familial protecteur.

Pour l'Etat et la communauté, notre modèle de prise en charge incluant la réintégration en famille biologique est une solution adaptée aux besoins de l'enfant et aux exigences en matière de protection de remplacement.

La réintégration d'un enfant dans sa famille biologique rejait également sur la communauté. En effet, la communauté peut être un levier de socialisation pour l'enfant et en même temps, le fait de l'accueillir dans la communauté permet aussi d'ouvrir le dialogue sur certaines pratiques néfastes et voir comment mieux respecter les droits des enfants en son sein. Ainsi, la communauté devient plus résiliente, constitue un soutien de poids pour la famille en étant plus solidaire et bienveillante en matière de protection.

Quelles solutions a-t-on trouvé face aux obstacles ?

Les obstacles rencontrés sont généralement de deux ordres :

- L'enfant peut refuser de réintégrer sa famille biologique à cause du niveau de vie de celle-ci, souvent en-dessous de celui dont il bénéficie à SOS Villages d'Enfants ;
- Les parents sont parfois réticents à accueillir l'enfant en famille car ils ne se jugent pas aptes, au regard des moyens dont ils disposent, à offrir une prise en charge à la dimension de celle dont bénéficiait l'enfant à SOS Village d'Enfants.

Afin d'éviter ces situations, SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire a pour habitude de travailler en proximité avec les enfants et les familles. Elle s'appuie également sur les organisations à base communautaires mises en place ; les structures de l'Etat pour faciliter l'adhésion de la communauté.

Ces familles relient souvent leur situation de précarité à la prise en charge de leurs enfants. Une enquête sociale est donc faite pour mieux apprécier leur condition de vie afin de les soutenir par la mise en place ou le développement d'une AGR, et à travers un soutien et un suivi psychosocial pour leur redonner confiance en leur rôle de parents.

Quelle est la plus-value du modèle développé par SOS VE ?

SOS VE est la seule organisation dans le secteur de la protection de l'enfance qui offre une prise en charge holistique (protection, éducation, accompagnement psychologique et social, réinsertion familiale), ce qui lui permet d'avoir plus d'impact pour ses bénéficiaires et partant sur la communauté.

Cette approche de la prise en charge de type familial proposé par SOS Villages d'Enfants, facilite le retour de l'enfant en famille biologique dans la plupart des cas, car l'enfant ou le jeune quitte un environnement de type familial pour un retour en famille.

Deuxièmement, SOS Villages d'Enfants a pour objectif que chaque enfant ait une seconde chance de vivre en famille biologique dans la paix, la quiétude et l'harmonie.

Parmi les enfants réintégrés, plusieurs aujourd'hui ont réussi leur insertion professionnelle et sont actifs au sein de leur communauté. Ces exemples montrent que le processus de Réintégration en Famille Biologique est une pratique qui fonctionne et qui contribue au développement harmonieux de l'enfant.

« J'ai appris l'importance d'échanger avec les enfants afin qu'ils puissent s'adapter au changement de vie. »

Perpétue, 41 ans

« Il faut que j'ai une situation stable pour un bon retour de mon enfant. »

Charlotte, 38 ans

« L'admission de mon enfant dans un village SOS a permis beaucoup de choses : de me reconstruire et de me rééquilibrer, car j'étais vraiment perturbé par le décès de ma femme. »

Drissa, 43 ans

”



Quelles leçons peut-on tirer de cette expérience ?

La Réintégration en Famille Biologique est un processus qui requiert l'effort collectif de différents acteurs. Les acteurs impliqués travaillent donc en synergie, tout en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les prises de décisions.

La RFB doit être menée en s'appuyant sur deux dimensions complémentaires :

- Une dimension sociale : elle est d'une importance capitale pour la socialisation de l'enfant avec le milieu qu'il réintègre, afin que les parents se sentent outillés pour lui offrir la sécurité et l'affection nécessaires à son épanouissement.
- Une dimension économique : elle permet de s'assurer que les ressources de la famille sont suffisamment renforcées et stabilisées pour subvenir aux besoins essentiels de l'enfant.

Aussi, la RFB contribue fortement à resserrer les liens familiaux et à redonner à l'enfant sa place dans l'échelle générationnelle.

Elle nécessite de la patience et de la compréhension de la part des équipes SOS Villages d'Enfants pour offrir à chaque enfant une prise en charge adaptée dans ce processus.

Qu'en pensent nos partenaires locaux ?

Le processus de l'identification des enfants et des jeunes aptes à une Réintégration en Famille Biologique requiert la collaboration active de plusieurs ministères, qui participent activement au travail du comité d'identification. Il s'agit en particulier du Ministère de la Femme, de la Famille et de L'Enfant, à travers la Directrice de la Protection de l'Enfant, mais aussi des ministères de l'Action sociale, de la Santé, de l'Education, de l'Intérieur, ou encore de la Justice.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, cette collaboration est très appréciée par l'Etat, en ce sens qu'elle renforce son action régalienne en matière de protection de l'enfant.

